

MODE D'EMPLOI A CONSERVER

POUR INSCRIRE VOS ENFANTS en Accueil de Loisirs élémentaire

ATTENTION !

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site « www.toulouse.fr »

Remplir le bulletin d'inscription et l'adresser :

par courrier à :

Maison municipale des familles
Direction Enfance-Loisirs
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
32/34 boulevard Netwiller - 31200 Toulouse

par mail à :

accueil.enfance@mairie-toulouse.fr

RAPPELS

- ✓ Le port du masque (fourni par les familles) est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.
- ✓ Seuls les enfants inscrits en école élémentaire peuvent fréquenter un Accueil de Loisirs élémentaire.
- ✓ Les bulletins sont traités par ordre chronologique d'arrivée et en fonction des places disponibles. **Les inscriptions se font jusqu'au vendredi midi pour le mercredi de la semaine suivante.**
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit complet et réactualisé. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites feront l'objet d'une réponse personnalisée.
- ✓ Le paiement doit être effectué dans la semaine qui suit la réception de la facture.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone ...)**
- ✓ **Attention : n'inscrivez pas votre enfant à la restauration scolaire du mercredi, le repas est compris sur l'accueil de loisirs, sauf pour l'ADL Alphand, Borderouge, Patte d'Oie et Sept-Deniers (détails sur « www.toulouse.fr »)**

ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse
(Conseil Municipal du 08 octobre 2020)

✓ Les demandes d'annulations d'inscriptions (3 mercredis d'essai maximum) doivent être signifiées **par écrit jusqu'à 7 jours calendaires maximum suivant la 3ème journée** (cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi), soit par courrier, soit par mail à l'adresse :

annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr

✓ Sur production d'un certificat médical dans les 14 jours suivant le premier jour d'absence de l'enfant (le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 4^{ème} jour ou du 4^{ème} mercredi d'absence) et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.

Demandes d'annulations et de remboursements téléchargeables sur le site « www.toulouse.fr » à adresser pour les :

| Accueils de Loisirs élémentaires | |
|----------------------------------|---|
| Par courrier | Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs |
| Par mail | annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr |
| Sur le lieu d'inscription | Maison municipale des familles Ouvert : 8h30/12h30 et 13h30/17h Fermé le jeudi |

Pour tout autre motif, veuillez contacter le lieu d'inscription au 05 36 25 25 25 (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 - fermé le jeudi) ou par mail : **accueil.enfance@mairie-toulouse.fr**